



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 15 décembre 2016 à 20h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault
- Daniel Dumontier
- Mario Dufour
- Marthe Tardif
- Micheline P. Fortin
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 15 DÉCEMBRE 2016

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Incendie
 - a) Signature de la convention collective
 - b) Démission du chef aux opérations Mathieu Latreille
 - c) Nomination de Monsieur Alain Vandelac à titre de chef aux opérations
3. Règlement numéro 289-99: Abandon du projet
4. Comptes à payer (factures)
 - a) Houle H2O, division de Groupe TNT (2,684.67\$)
 - b) Les cuillères à carreaux (2,900\$)
 - c) TechnoRem Inc. (3,225.72\$)
 - d) Librairie Moderne (3,839.13\$)
 - e) Hewitt Équipement Limitée (5,182.67\$)
 - f) Transport Alain Grégoire Inc. (9,535.45\$)
5. Mandat: Plans et devis jeux d'eau
6. OMH: Approbation budget 2017
7. Nomination Directrice Générale & Secrétaire trésorière
 - a) Départ à la retraite Ginette L. Pruneau
 - b) Nomination et signature contrat: Directrice générale et secrétaire-trésorière
 - c) Autorisation signature SAAQ
 - d) Signature institution financière
8. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
9. Levée de l'assemblée

2016-12-604
Adoption de
l'ordre du
jour

Résolution #2016-12-604 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

Incendie

2016-12-605 Service de Sécurité Incendies: Signature de la convention collective

Incendie

Résolution #2016-12-605 : Service de Sécurité Incendies: Signature de la convention collective

CONSIDÉRANT QUE Le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Napierville a été accréditée le 21 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE des négociations syndicales ont été entamées afin d'établir la nouvelle convention des pompiers du Service de Sécurité Incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le projet définitif de la nouvelle convention a été présenté au Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Napierville et devra être accepté par celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'une fois la convention acceptée par le dit syndicat elle pourra être signée par toutes les parties.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale et la Mairesse, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville la convention collective à intervenir entre le syndicat des pompiers et pompières du Québec section locale Napierville et les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville pour la période se terminant le 31 décembre 2021.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2016-12-606 Service de Sécurité incendies: Démission du chef aux opérations Mathieu Latreille

Résolution #2016-12-606 : Service de Sécurité incendies: Démission du chef aux opérations Mathieu Latreille

CONSIDÉRANT la lettre de démission du chef aux opérations Mathieu Latreille en date du 27 septembre 2016 qui prendra effet le 31 décembre 2016;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la démission de monsieur Mathieu Latreille à titre de chef aux opérations au sein du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville qui sera effective au 31 décembre 2016.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2016-12-607 Service de Sécurité Incendies: Nomination de Monsieur

Résolution #2016-12-607 : Service de Sécurité Incendies: Nomination de Monsieur Alain Vandelac à titre de chef aux opérations

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mathieu Latreille a remis sa démission en date du 27 septembre 2016 qui sera effective au 31 décembre 2016 et accepté par le conseil municipal en date du 15 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'afin de structurer l'organigramme de gestion un chef aux opérations est nommé pour chacune des équipes;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**Alain
Vandelac à
titre de chef
aux
opérations**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De nommer le capitaine, Monsieur Alain Vandelac, au poste de chef aux opérations au sein du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville à compter du 1er janvier 2017;

Il est également résolu d'autoriser la Mairesse ou son remplaçant et la Directrice générale de la municipalité de Napierville à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente de travail qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018 en remplacement de celle intervenue entre la municipalité et Monsieur Vandelac à titre de capitaine;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2016-12-608
Règlement
numéro 289-
99: Abandon
du projet**

Résolution #2016-12-608 : Règlement numéro 289-99: Abandon du projet

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement 289-99 lors de la séance régulière du 6 octobre 2016.

CONSIDÉRANT la tenue d'une première séance de consultation publique lors de la séance régulière du 3 novembre 2016.

CONSIDÉRANT une mobilisation citoyenne face à certains enjeux relatifs au projet, notamment l'élargissement futur de l'emprise publique.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de reporter l'adoption du deuxième projet de règlement 289-99.

CONSIDÉRANT la présentation d'une seconde version du projet de règlement 289-99 lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2016.

CONSIDÉRANT l'émission de certains arguments et commentaires relatifs au règlement 289-99 par les citoyens concernés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le deuxième projet de règlement lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2016.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de nouveaux commentaires de la part des citoyens désirant exprimer leurs inquiétudes face au projet de règlement 289-99.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entamera en 2017 l'élaboration de son nouveau plan d'urbanisme en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme est un document dictant les orientations de la municipalité en terme d'aménagement de son territoire pour les prochaines années.

CONSIDÉRANT QU'il s'agira d'une opportunité afin d'établir certains paramètres au niveau de la densification et de la requalification du cadre bâti.

CONSIDÉRANT QUE la rédaction du plan d'urbanisme se réalisera parallèlement à une réflexion concernant l'ensemble de la municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de mettre terme au processus d'adoption du projet de règlement 289-99.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et adoptée à la majorité :

Que le conseil municipal arrête toutes les procédures concernant le règlement numéro 289-99 intitulée règlement modifiant le règlement numéro 289 et ses amendements en vue de modifier les usages permis dans la Zone Ra. 16.

Messieurs les conseillers David Dumont et Daniel Dumontier ont voté contre l'abandon du projet 289-99 alors que Mesdames les conseillères Marthe Tardif et Micheline F. Patenaude ainsi que Messieurs les conseillers Mario Dufour et Ghislain Perreault ont voté pour l'abandon du projet 289-99 portant le vote à 4 pour l'abandon du projet et 2 pour la poursuite du projet.

ADOPTÉE

Comptes à payer (factures)

2016-12-609 Comptes à payer: Houle H2O, division de Groupe TNT

Comptes à payer (factures)

Résolution #2016-12-609 : Comptes à payer: Houle H2O, division de Groupe TNT

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Houle H2o, division de Groupe TNT*. au montant de 2,684.67\$ relativement au travaux de raccordement sous pression pour le remplacement d'une vanne sur la conduite maîtresse en façade du poste de distribution d'eau potable sur la rue de l'Aqueduc suivant la facture numéro 906849.

ADOPTÉE

2016-12-610 Comptes à payer: Les cuillères à carreaux, Pascal Doucet

Résolution #2016-12-610 : Comptes à payer: Les cuillères à carreaux, Pascal Doucet

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'enterrer une dépense de 2,900\$ pour le spectacle des cuillères à carreaux qui a eu lieu le 11 décembre 2016.

De payer la facture de *Les cuillères à carreaux, Pascal Doucet* au montant de 2,900\$ pour le spectacle du souper de Noël des personnes du 3e âge suivant la facture numéro 2016011.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2016-12-611 Comptes à payer: TechnoRem Inc.

Résolution #2016-12-611 : Comptes à payer: TechnoRem Inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *TechnoRem Inc.* au montant de 3,225.72\$ représentant une partie des coûts pour effectuer un essai de pompage au puits P-6 ainsi que les analyses afférentes suivant la facture numéro 5052.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux s'inscrit dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

ADOPTÉE

2016-12-612
Comptes à
payer:
Librairie
Moderne

Résolution #2016-12-612 : Comptes à payer: Librairie Moderne

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Librairie Moderne* au montant de 3,839.13\$ pour l'achat des cadeaux du Noël des enfants suivant la facture numéro 431384.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2016-12-613
Comptes à
payer: Hewitt
Équipement
Limitée

Résolution #2016-12-613 : Comptes à payer: Hewitt Équipement Limitée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Hewitt Équipement Limitée* au montant de 5,182.67\$ pour le remplacement de l'afficheur de l'inverseur de courant permettant de passer automatiquement du mode normal au mode urgence suivant la facture numéro 9100408550.

ADOPTÉE

2016-12-614
Comptes à
payer:
Transport
Alain
Grégoire Inc.

Résolution #2016-12-614 : Comptes à payer: Transport Alain Grégoire Inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport Alain Grégoire Inc.* au montant de 9,535.45\$ pour la location de 12 roues et d'un pelle pour le dépôt des surplus d'excavations, pour la pierre pour le chemin d'accès au dépôt de neiges usées ainsi que la fourniture de pierres pour des travaux de voirie et d'entretien sur le réseau d'aqueduc suivant la facture numéro 2024.

ADOPTÉE

2016-12-615
Mandat:
Plans et devis
jeux d'eau

Résolution #2016-12-615 : Mandat: Plans et devis jeux d'eau

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclut dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectués par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux révisée présentée par la municipalité le 13 octobre 2016 a été acceptée par la Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 28 novembre 2016 pour les priorités 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une aire de jeux d'eau fait partie de la priorité 4;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis de cette aire de jeux d'eau;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de la firme en ingénierie aquatique, Girard-Hébert en date du 5 octobre 2016 au montant de 9,700\$ pour la préparation des plans et devis et le suivi du projet;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme d'ingénierie aquatique Girard-Hébert au montant de 9,700\$ plus les taxes pour les travaux ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

2016-12-616 OMH: Approbation budget 2017

Résolution #2016-12-616 : OMH: Approbation budget 2017

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Napierville a déposé à la Municipalité de Napierville son budget 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Napierville.

ADOPTÉE

Nomination Directrice Générale & Secrétaire trésorière

Nomination Directrice Générale & Secrétaire trésorière

2016-12-617 Départ à la retraite Ginette L. Pruneau

Résolution #2016-12-617 : Départ à la retraite Ginette L. Pruneau

CONSIDÉRANT QUE Madame Ginette Leblanc Pruneau a informé le conseil municipal de sa décision de quitter ses fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière pour sa retraite suivant lettre du 15 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE Madame Ginette Leblanc Pruneau restera en poste jusqu'au 31 décembre 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le départ à la retraite de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Ginette L. Pruneau suivant lettre du 15 décembre 2016.

ADOPTÉE

2016-12-618 Nomination et signature contrat: Directrice générale et secrétaire- trésorière

Résolution #2016-12-618 : Nomination et signature contrat: Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Ginette L. Pruneau, Directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Archambault occupe le poste de Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe depuis le 12 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail accompli par madame Archambault en l'absence de madame Pruneau;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De nommer madame Julie Archambault à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 1er janvier 2017;

Il est également résolu d'autoriser la Mairesse, Madame Chantale Pelletier à signer le contrat de travail de Madame Julie Archambault pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

2016-12-619
Autorisation
signature
SAAQ

Résolution #2016-12-619 : Autorisation signature SAAQ

CONSIDÉRANT QUE Madame Ginette L. Pruneau, Directrice générale est présentement la personne autorisée à représenter la municipalité de Napierville auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec et à signer tous les documents nécessaires;

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Julie Archambault à titre de Directrice Générale à compter du 1er janvier 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale à représenter la municipalité de Napierville auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec et à signer tous les documents nécessaires et ce, à compter du 1er janvier 2017.

ADOPTÉE

2016-12-620
Signature
institution
financière

Résolution #2016-12-620 : Signature institution financière

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

1. Que Madame Julie Archambault, la directrice générale de la Municipalité de Napierville, soit et elle est, par les présentes, autorisée, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Napierville, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour les dites fins les endosser de la part de la Corporation, soit par écrit, soit par une estampille.

2. Que tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signées de sa part par Madame Chantale Pelletier, la mairesse et par Madame Julie Archambault, directrice générale ou Monsieur Serge Bouchard, inspecteur des travaux publics ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du maire ou d'une vacance dans la charge du maire par Monsieur Daniel Dumontier Pro-maire ou par le remplaçant du Pro-maire Monsieur David Dumont et par Madame Julie Archambault, directrice générale ou Monsieur Serge Bouchard, inspecteur des travaux publics.

3. Que Madame Julie Archambault ou Monsieur Serge Bouchard est/sont par les présentes autorisée(s), pour et de la part de la municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse Populaire, un état de compte de la municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la municipalité et signer et délivrer à ladite Caisse Populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Populaire.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

4. Que cette résolution soit communiquée à la Caisse Populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

Il est également résolu que cette résolution soit effective à compter du 01 janvier 2017.

ADOPTÉE

Public:
Période de
questions sur
les sujets à
l'ordre du
jour

Public: Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention: Aucune intervention.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Ginette L. Pruneau, dir. gén. & sec.-trés.

2016-12-621
Levée de
l'assemblée

Résolution #2016-12-621 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h19.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

GINETTE L. PRUNEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE